Le petit saint-montais

Proverbe gascon

De Totsents a l'Avent jamès trop d'aiga ni de vent.

Traduction:

De Toussaint à l'Avent jamais trop d'eau ni de vent

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 73
Automne 2013

Billet d'humeur

C'est une question de temps !
J'avais envie, dans ce billet, de soulever cette problématique météorologique. Cette année, une fois encore, le temps n'a pas correspondu au schéma classique étudié en cours de météorologie.
Le printemps a été plus que pluvieux, trop pluvieux, obligeant nos amis agriculteurs à planter et à replanter.
L'été vient de nous offrir deux mois de chaleur et de sécheresse (Saint-Mont a été épargné par les orages).
Pour nos sols argileux, passer de cet état très humide à cet état très sec causera du souci à nos maisons. Je signalerai à nouveau à la préfecture cette anomalie et demanderai le classement en catastrophe naturelle.
Mais cette procédure a été simplifiée. Il suffit de remplir et d'adresser une fiche au service compétent. Puis une commission interministérielle (avec des délais d'un an à un an et demi) travaillera sur les données météorologiques de la période et essaiera de trouver des écarts importants avec la norme attendue. Si elle n'en trouve pas, alors le classement en catastrophe naturelle dues aux intempéries sera rejeté.
Voilà pourquoi par deux fois le dossier a été rejeté. Mais dès cet automne je tenterai de convaincre les autorités que le temps s'est déréglé à Saint-Mont et je relancerai une demande. Et cette fois-ci, je souhaite que ce soit la bonne !
Bonne lecture à toutes et à tous !

Michel PETIT
Maire de Saint-Mont

REPAS SOLIDAIRE

Retenez cette date, le samedi 5 octobre à 20h30 aura lieu la 5ème soirée solidaire organisée par l'ASSM et tous les Saint-Montais et Saint-Montaises de bonne volonté. Cette année la totalité des bénéfices sera versé au Secours Populaire du Gers. Le thème retenu est l'Afrique du Nord.

Au menu : -apéritif surprise,
-assortiment de légumes cuisinés à l'orientale,
-tajine de poulet aux citrons confits et sa graine,
-assiette de pâtisseries marocaines et orange à la cannelle,

Vin rouge, rosé, thé à la menthe, café, digestif

Comme à l'accoutumée quizz et tombola animeront la soirée.
Prix 13 € adulte et 7€ enfant -de 10 ans. Réservez le plus rapidement possible auprès de
Michel PETIT 05 62 69 64 77
Bernadette Boueilh 05 62 69 65 03

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 10
- Conseil Municipal pages 11 à 15

Nouvelles en bref de A à Z

A comme ASSM : Les pERMANENCES ont repris tous les lundi de 10h à 12h à la Maison des Associations : 05 62 69 61 26.

A comme Atelier : l'atelier terre de Saint Mont a repris tous les mardi soir de 17h à 19h. Vous pouvez vous inscrire auprès de Jacotte Feugère ou Marie-Claude Duvignau.

C comme Conseil Municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2013.**

C comme Catastrophe naturelle.
Monsieur le Maire va **redéposer** une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune de Saint Mont.
Vous pouvez d'ores et déjà constituer un dossier (photos et explications) et vous signaler à la mairie.

L comme loto : le loto du Club des Joyeux Compagnons aura lieu le dimanche 27 octobre à 14h30 au foyer de Saint Mont (voir page 7).

N comme novembre : Le lundi 11 novembre une cérémonie aura lieu devant le monument aux morts. Un pot de l'amitié vous sera offert au foyer.

P comme pêche N'oubliez pas de vous inscrire au repas de fin d'année de la pêche le 9 novembre 2013

T comme théâtre samedi 28 septembre : au foyer de Saint Mont (voir page 7)

La fête du village 22 et 23 juin

Voici en photos un résumé de la fête du village, au début les préparatifs, le concours de pêche et l'intervention des secouristes, les soirées, la remise des prix, l'inauguration du terrain multi sports (match de hand (jeunes et seniors) contre Saint Germé, les quilles, les lauréats...

La fête du village (suite)

Voici en vrac quelques photos de cette fête

Fête du Cos 2013

Cette année encore, la fête du cos a acueilli de nombreuses personnes. Le temps et les autorités en ont décidé ainsi, la fête a du se dérouler au Foyer.
Les animations de l'après midi ont eu leur lot de participants, tant à la pétanque, au foot, à la remontée fantastique et aux jeux dans le quartier.

S'en est suivi de tout le déménagement au foyer afin de pouvoir accueillir tous les convives.
Les joueurs et joueuses de quille purent faire quelques parties.
La soirée commença par la pesée du jambon qui fût remporté par Alain Caire, et un très joyeux anniversaire à Céline.S'enchaîna les remerciements d'une partie des bénévoles, les plus anciens.
De grands danseurs relevèrent le défi d'enflammer le dance floor et remirent un diplôme de reconnaissance et une bouteille de floc à Olga et Jean, Ginette et Jean Louis, Josette et Camille, Sylviane, Christiane et Olivier, Linette et Paul, Marie Lu et Luc.
Ne pouvant faire le tir à la corde, notre star locale accepta de se produire devant une foule en délire. Enorme merci à lui !!!! Ambiance garantie : paquito, la folie des sardines, les pouces en avant …..
Merci aux cuisinières, aux serveurs et serveuses, avec entre autre…..

Un grand MERCI !!!! à tous les bénévoles du quartier qui une fois de plus, de part leur implication ont permis le succès de cette édition 2013. A l'année prochaine !!!!

Fabrice Courtade

Le Repas de la Pêche

Ce repas s'est tenu le 11 août et comme chaque fois ce fut une réussite. Et cette année les Saint Montais sont allés relever le défi de Saint Germé lors de leur fête patronale, vous pouvez voir ci-dessous quelques photos de cet après midi « vachette ».

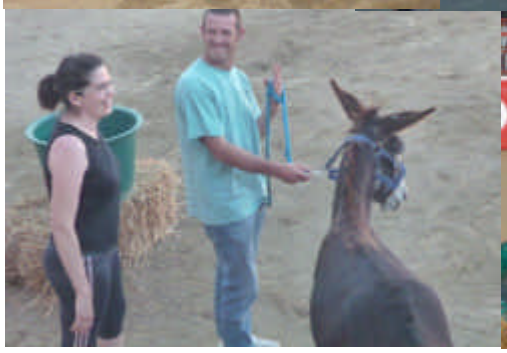

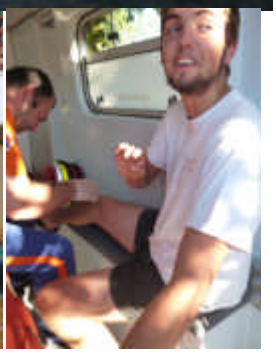

L'AG de la Chasse

Le 30 Août, la Saint Hubert Saint-Montaise réunissait chasseurs et propriétaires terriens en assemblée générale. Peu de chasseurs et un seul propriétaire formaient l'assistance. Après le mot de bienvenue du Président, Sylvain Cantau, le trésorier présentait le bilan financier.

Ce bilan 2012/2013 légèrement déficitaire fut adopté à l'unanimité. Vint ensuite la question qui fâche : où installer la future réserve ?
Un projet sera étudié et présenté à l'ensemble des propriétaires. La réunion se terminait dans une bonne ambiance accompagnée du pot de l'amitié.

Pierre Dedeban

Merci à toutes les tricoteuses

Cette année une vingtaine de couvertures ont été confectionnées pour les malades de Lourdes. Ce sont de jolis ouvrages qui sont réalisés. Ce sont des carrés qui sont faits plus ou moins grands avec divers points, mousse, jersey et pour les plus expertes le point de riz, ils sont assemblés et terminé au crochet. Merci à toutes ces petites mains bien précieuses. Marguerite Gaussin et Chantal Volpato les ont remis lors du pèlerinage à Lourdes du 18 août. Les agents hospitaliers de Lourdes remercient très sincèrement toutes ces personnes qui participent activement à une bonne œuvre.
Une nouvelle œuvre humanitaire. Ce sont des brassières pour des bébés d'Afrique qui ont été confectionnées et qui seront remises dans les jours à venir.

Gymnastique

La gym à Saint Mont, un moment de détente, tous les jeudis de 10 30 à 11 h 30 (sauf vacances). Les cours sont assurés par Thierry, un professeur agréé, qui nous fait bien partager sa passion et avec beaucoup de gentillesse. En 2012/2013 trente cinq personnes participaient à ces cours. Les cours reprennent le jeudi 19 septembre 2013.
Si vous souhaitez nous rejoindre contactez Marie-Claude Duvignau 05 62 69 69 85

Théâtre

Une soirée théâtre est prévue le samedi 28 Septembre à 21h. Elle sera animée par la troupe des Victambules de Vic Bigorre. La pièce est les Victambules dans « Guerre au Potager ». Une soirée de rire et de détente à ne pas manquer. Entrée 5 €, buvette et pâtisserie.

Loto Annuel

Il aura lieu le dimanche 27 octobre 2013 à 14 h 30. Retenez cette date nous en reparlerons.
Les personnes qui désirent donner des lots doivent le faire savoir à Marie-Claude Duvignau avant le 15 Octobre.

Atelier Couture le mardi après midi

Le mardi l'atelier couture est ouvert de 14 h 30 à 16 h 30. Chantal Bornert donne des cours de dentelle. Mais vous pouvez venir soit coudre, tricoter ou simplement passer un moment.
La reprise de l'atelier est le mardi 10 septembre.

Sécurité Routière

Une journée sur la Sécurité routière est organisée à Viella le Jeudi 21 Novembre.
Matinée remise à niveaux du code. Après midi conduite accompagnée.
La journée est très intéressante mais ne pénalise personne. Ce sont des personnes des auto écoles qui apporte leurs conseils.
Se renseigner auprès de Marie Claude Duvignau pour s'inscrire.

La Transhumance

Le Samedi 7 septembre dernier la transhumance a traversé le village. Puis nous nous sommes retrouvés aux Communaux pour déjeuner. Voici quelques photos du troupeau remontant la rue Saint Barbe, la biquette sur le muret appréciant beaucoup le feuillage, puis les interventions de Madame Nicole Dardenne Présidente des Ainés Ruraux du Gers et les remerciements de Marie Claude Duvignau pour leur participation, en présence des bergers.

Le 13 juillet

Le 13 juillet au soir, nous avions prévu de nous retrouver pour fêter le 14 juillet sur la promenade, mais le mauvais temps arrivant nous avons tout rapatrié au foyer où nous avons passé une très bonne soirée. Voici quelques photos qui le prouvent.

Les dernières festivités

La municipalité et en particulier la commission tourisme a organisé ce mois de septembre 2 soirées exceptionnelles. Dans le foyer transformé en cabaret – petites tables, éclairage aux bougies – la ROUQUIQUINANTE accompagnée au piano et à l'accordéon par David a interprété avec beaucoup de talent et d'esprit les chansons d'Edith Piaf. Un buffet de tapas salées et sucrées arrosé de Saint Mont a ponctué l'entracte. Ce fut une soirée réussie qui a réjoui tous les participants.

Le samedi suivant - donc le 14 septembre - lors des Journées du Patrimoine un concert vocal a été donné à l'église. En 1ere partie la chorale « **CRESCENDO** » a interprété des chants sacrés et profanes de la Renaissance française et anglaise. En seconde partie le duo «**VOIX D'ICI… ET D'AILLEURS** » a dévoilé à l'assistance la magie des chants arabo-andalous. Ce fut un très beau succès. L'assistance enthousiaste et les artistes se sont retrouvés autour de dégustation de gâteaux et de vin de Saint-Mont offerts par la municipalité

Un point sur les travaux

Actuellement des travaux sont en cours pour la réhabilitation de l'appartement au dessus de l'école maternelle. Ce logement sera proposé à la location.

Les futures festivités

9 novembre : repas de la pêche. Vous pouvez déjà vous inscrire auprès de Serge Boueilh , de Robert Duvignau

29 novembre :à 20h30 au foyer rural de Saint-Mont : **concours de belote** en 4 parties. 12 € par équipe Tous les joueurs commencent en même temps. Il est impératif d'être à l'heure

11 décembre les cars SABARON organisent une sortie sur le theme « La Ronde des Crêches » 42 €. Manifestez vous auprès de Marie Claude Duvignau

L'Assemblée Générale du Foyer Rural aura lieu cet automne. A ce jour la date n'est pas encore fixée. Vous serez informés ultérieurement.

En direct du conseil municipal

Mercredi 5 juin2013

L'an deux mil treize et le cinq juin à vingt-et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Jean-Pierre JEGUN était désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui délibèrent	09
Nombre de voix POUR	**09**
Nombre de voix CONTRE	**00**
Nombre d'abstentions	00

1) Représentativité au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Armagnac-Adour

La loi relative à la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2012, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération.
Dans ce cadre, deux possibilités de répartition des sièges sont envisageables :
-Une répartition par accord amiable mais avec la nécessité de recueillir l'unanimité des conseils municipaux.
-une répartition démographique décidée à la majorité qualifiée des conseils municipaux.
Deux contraintes apparaissent : il faut 1 siège minimum par commune et une commune ne doit pas détenir plus de 50% des sièges.
Les membres du conseil communautaire ont décidé, à l'unanimité, d'adopter un accord local tenant compte de la population de chaque commune. Ce système permet de majorer de 25% le seuil de l'effectif communautaire soit un total de 46 membres se déclinant ainsi :
-22 sièges attribués par tableau
-15 sièges attribués aux communes ne disposant pas d'au minimum un siège après le calcul automatique proportionnel
-9 sièges supplémentaires au titre de la majoration de 25%.
La répartition adoptée est donc la suivante :

Liste des communes appartenant à la communauté de communes Armagnac-Adour	Projet de représentation
RISCLE	7
AIGNAN	5
VIELLA	3
SAINT GERME	3
SAINT MONT	2
SARRAGACHIES	2
CAHUZAC SUR ADOUR	2
LELIN LAPUJOLLE	2
MARJOUET-MEYMES	2
BOUZON-GELLENAVE	2
TERMES D'ARMAGNAC	2
MAULICHERES	1 +1 sup.
TARSAC	1 +1 sup.
AVERON BERGELLE	1 +1 sup.
MAUMUSSON LAGUIAN	1 +1 sup.
LABARTHETE	1 +1 sup.
POUYDRAGUIN	1 +1 sup.
CASTELNAVET	1 +1 sup.
SABAZAN	1 +1 sup.
FUSTEROUAU	1 +1 sup.
CAUMONT	1 +1 sup.
VERLUS	1 +1 sup.
GOUX	1 +1 sup.
CANNET	1 +1 sup.
LOUSSOUS-DEBAT	1 +1 sup.
TOTAL : 25 communes	**TOTAL : 46 titulaires + 14 suppléants**

M. le Maire propose d'adopter cette représentativité, sachant que la commune de Saint-Mont disposera de deux représentants au sein de l'organe délibérant.
Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
d'adopter cette représentativité au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Armagnac-Adour
d'approuver que la commune de Saint-Mont ne disposera que de deux représentants

2) Inondation au bas de la route de Corneillan

Christian TOLLIS évoque le problème de la maison située à la digue de Saint-Aubin. Lors que la commune a été alertée de la montée des eaux, il s'y est rendu avec les pompiers puis les gendarmes. Ce dernier n'ouvre pas et ne peut pas être contacté.
Jacotte FEUGERE propose d'informer cet administré par lettre avec accusé **de réception.**

En direct du conseil municipal (suite)

Michel PETIT rappelle que cette route a été inondée plusieurs fois ces derniers mois. Une voiture y est même restée bloquée avec son occupante. Christian TOLLIS a rencontré le technicien de l'Adour, un problème de buse a été constaté. De plus, la digue doit être rehaussée de 50 à 70 cm.

Jacques DUBOS évoque le problème du SAGET qui est bouché et provoque des débordements sur la route. M. SOULE (pour l'assainissement) et le technicien se sont rendus sur place.

3) Mesures de sécurité lors d'alerte

Les pompiers appellent le maire. Une signalisation d'urgence est posée. Il faudra prévoir un rangement du silo afin que les panneaux soient visibles et rapidement accessibles.

Christian TOLLIS propose l'acquisition de panneaux supplémentaires. Accord du maire, mais il faudrait voir avec la communauté de communes puisque cette compétence lui a été transférée. Toutefois, les panneaux devront rester stockés dans les communes pour une mise en place efficace.

4) Travaux au nouveau logement locatif

Michel PETIT a pris contact avec ERDF pour la pose du compteur. Le raccordement avec l'eau potable pose problème car il est associé à la cantine. A voir avec le SIEBAG. Un devis sera demandé à trois artisans pour le toit terrasse (DUFAU, SARRADE, MASSAROTTO) ainsi qu'à l'entreprise qui a fait l'escalier de la mairie afin de créer un nouvel escalier pour l'accès et de l'associer à l'actuel.

5) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Jacotte FEUGERE fait le rapport de la réunion de sa commission :

- la distillerie CHAUVET : Il faudra rester attentifs car la date prévue est fin juin. Puis mener une réflexion sur le devenir du site au cas où la distillerie fermerait.
- l'état de saleté du village : Le village et le bourg en particulier sont mal entretenus. Il faudrait refaire le gazon du parking afin que ce site soit plus agréable, ramasser l'herbe et nettoyer.

Jean-Pierre JEGUN et Christian TOLLIS vont s'en occuper.

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle LABRUFFE : la commune a été inscrite au concours des villages fleuris.

Jacotte FEUGERE interroge sur la répartition des tâches entre les membres de la commission et les agents techniques. De plus, lorsque les agents tondent, il faudrait qu'ils mettent le panier et qu'ils ramassent l'herbe surtout dans le village.

SOCIAL :

Parole à Jacotte FEUGERE : assemblée générale de l'ASSM vendredi à 21 heures.

Travaux :

Parole à Jean-Pierre JEGUN. L'herbe pousse vite à cause du climat actuel ce qui génère rapidement le mécontentement des administrés. Le devis pour le logement du presbytère est en cours pour l'assurance.

Aménagement et cadre de vie :

Marie-Claude DUVIGNAU signale qu'il coule de l'eau savonneuse depuis le bec en tuile du logement du presbytère. Jean-Pierre JEGUN est au courant. C'est lié au branchement. Il va y remédier.

Finances et budget :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune perçoit une redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Puis, il donne lecture du courrier d'ERD du 15 mai 2013 relatif à la perception de la somme de 193 €. Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et autorise M. le Maire à procéder à son recouvrement.

6) Questions diverses

Dossier PPR ARGILES :

M. le Maire présente le dossier et le met à disposition des conseillers. Une étude du zonage est faite. Pas d'avis donc il sera réputé favorable.

Dossier église :

M. le Maire présente le dossier établi suite à la visite de la DRAC. Il est demandé de protéger les chauves-souris qui nichent dans l'église.

Courrier :

Une habitante du village souhaiterait un logement social à Saint-Mont.

Une demande pour festivités et hébergement à Saint-Mont. Pas de réponse.

Le SIEBAG afin de rechercher des lieux pour entreposer de la terre et le compte rendu de la séance de mars.

Arrêtés :

Suite à la déclaration de pigeons morts une analyse a été faite. Deux arrêtés attestant que les pigeons de MM MORATELLO et LACASSIN n'ont pas la maladie de Newcastle ont été pris.

La commune n'a pas été retenue dans le cadre des catastrophes naturelles pour 2012. Un courrier a été adressé à tous les administrés qui avaient déposé une demande ainsi qu'une copie de l'arrêté.

Voirie :

M. le Maire rappelle au conseil municipal les deux délibérations n° 2011/027 du 4 mai 2011 et n° 2012/018 du 28 mars 2012 qui autorisaient l'acquisition de parcelles constituant une voie privée afin de constituer une voie communale publique,

dite **voie de « Lamanive** ».
Il annonce qu'à ce jour les actes administratifs d'acquisition suivants ont été signés et enregistrés au service des hypothèques du Gers :
La commune est propriétaire de ces parcelles. Il demande au conseil municipal d'approuver la création de la voie communale de « Lamanive » composée de ces parcelles.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité,
- approuve la création de la voie communale de « Lamanive » constituée des parcelles nommées ci-dessus et acquises par actes administratifs aux propriétaires dont la liste est jointe en annexe sur l'état parcellaire,
- demande à monsieur le maire de signifier au président de la communauté des communes des monts et vallées de l'Adour cette nouvelle voie communale afin qu'elle soit ajoutée aux voies déjà transférées,
- autorise monsieur le maire à écrire aux autorités compétentes pour acter cette création (services cadastraux ….).

L'expropriation pour la **voie de l'église** n'a pas été faite. La vente est en cours mais l'arrêté d'insalubrité pose problème.
Un courrier a été adressé au Service du cadastre afin d'enregistrer la situation pour le chemin **« Dusadit », du « Saget » et de « l'écluse ».**
Echange de parcelles avec une habitante de Saint-Mont M. Lacoste a été contacté pour le bornage.
La séance est levée à 22 h 50.

Mercredi 3 juillet 2013

L'an deux mil treize et le trois juillet à vingt-et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Geneviève LABORDE était désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui délibèrent	09
Nombre de voix POUR	**09**
Nombre de voix CONTRE	**00**
Nombre d'abstentions	00

1) Frais relatifs à la voie de Bernichou

Le maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de régulariser le statut des chemins sur la commune. Après avoir déclassé le chemin de Dusadit et des Trois Canils en partie, et avoir cédé cette partie du chemin déjà occupée aux propriétaires concernés, après avoir déclassé des chemins sur le site de la cave puisque des bâtiments étaient déjà construits dessus, après avoir rendu publics les chemins de Tombille et de La Manive, après avoir obtenu l'expropriation sur une parcelle devant constituer la voie de l'Eglise, il informe le conseil municipal des problèmes restant à régler :
échange d'une parcelle appartenant à Isabelle GUISLAIN contre un chemin déclassé passant dans son terrain pour créer la voie communale de Bernichou. Comme madame GUISLAIN a emprunté pour acquérir sa propriété, il faut une main levée sur la parcelle à céder à la mairie. La banque accepte de le faire gracieusement mais il y aura uniquement des frais administratifs pour établir l'acte de levée d'hypothèque d'environ 250 euros. Le conseil municipal donne son accord.
procédure à entamer sur un chemin rural dit chemin du Sénescou. La propriétaire s'engage à donner l'équivalent pour reconstituer un chemin rural qui contournera une parcelle de vignes. Le géomètre Michel LACOSTE a écrit pour lancer la procédure et constitué le dossier. Accord est donné par le conseil municipal pour prise en charge à 50 % des frais occasionnés par cette procédure : constitution d'un dossier avec les parcelles cadastrées, déclassement du chemin par enquête publique, actes administratifs pour l'acquisition et la cession. Le maire rappelle que l'enquête publique sera confiée à un maire voisin qui deviendra commissaire enquêteur. La délibération suit cette présentation :
régularisation de la voie communale de l'Eglise. Le Maire rappelle qu'une propriétaire a refusé de céder les 6 m² permettant de constituer la voie communale de l'Eglise. Les futurs acquéreurs de la maison en vente ont été surpris de savoir que ladite maison était frappée d'un arrêté d'insalubrité et ils ont donc stoppé le processus d'achat. Or, ils étaient décidé à céder, lors de cet achat, cette parcelle de 6 m².
Christian TOLLIS a rencontré la propriétaireet dit que la procédure peut reprendre. Le maire propose alors d'attendre que cet acte se fasse et sinon, propose au conseil municipal de délibérer prochainement suivant deux axes :
1) la voie se constitue sans la parcelle à acquérir
2) la voie se constitue avec la parcelle car la propriétaire vend sa maison et la grange.

En direct du conseil municipal (suite)

2) Lotissement Pascalot

Monsieur le maire signale au conseil municipal que la société « Toit Familial de Gascogne » a déposé le permis d'aménager pour le terrain communal situé sur l'ancienne propriété CAZEILS. Jacotte FEUGERE demande à rencontrer les dirigeants au moment du dépôt des permis de construire.

3) Travaux au logement de l'école

Le maire donne la parole à Christian TOLLIS et à Jean-Pierre JEGUN pour présenter les travaux du logement. Thierry LABRUFFE est passé et a déposé deux devis (éclairage et chauffage). M. DUFFAU et M. SARRADE ont déposé leur devis complémentaire mais la somme est trop importante pour un toit terrasse. Il convient alors de juste faire une passerelle afin de rejoindre le terrain de tennis. Claude ROLLIN est attendu pour un devis de plomberie. Et enfin, ERDF a été saisi pour la pose d'un compteur. Il faudra consulter le SIEBAG pour une alimentation autonome en eau.

4) Aménagement de la bibliothèque de la mairie

Le maire signale que la bibliothèque n'a toujours pas été aménagée dans les nouveaux locaux de la mairie.

Il propose de faire venir M. BOUSSES qui a déjà effectué les meubles de rangement. Rendez-vous est pris pour le mardi 16 juillet à 15 heures.

5) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Parole à Jacotte FEUGERE

Jacotte FEUGERE rappelle qu'il faut vérifier l'échéancier de la distillerie car certaines prescriptions doivent être mises en œuvre avant la fin juillet.

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle LABRUFFE

La commission « Villages fleuris » est passée mercredi dernier (26 juin 2013). Marc-Antoine les a accompagnés. L'impression générale est bonne.

Des plaques et des poules en terre sont terminées et peuvent être disposées dans le village.

Aménagement et cadre de vie :

Parole à Marie-Claude

Marie-Claude signale que Michel PERE viendra le vendredi matin pour voir comment réarranger le chemin de randonnée numéro 1 qui s'est éboulé au niveau de l'Adour. De plus, une demande est faite pour élaguer les arbres.

Pour le chemin numéro 2, la lettre a été reçue par Paul COTTAVOZ. Il n'y a pas de réponse écrite à ce jour mais Christian TOLLIS signale des priorités pour des chemins de randonnée du côté d'Aignan

6) Questions diverses

Ecole :

Gratuité des activités inscrites dans le temps d'activité périscolaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal la volonté du ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, d'alléger la journée de classe des enfants du primaire (élémentaire et maternelle) en allongeant le nombre de jours de classe (de 144 à 180 jours) et en réduisant la journée (de 6 heures à 5 heures 15 minutes). Les 45 minutes sont appelées temps d'activité périscolaire et sont à la charge de la Communauté des Communes Armagnac Adour. Le ministre a souhaité que ce temps puise apporter un éveil culturel, sportif à l'enfant et que ce soit du temps d'école sans classe, sans apprentissage scolaire …

La Communauté de Communes a délibéré pour rendre ces activités payantes, arguant du fait que ces activités pouvaient être financées par la C.A.F. et que la politique de la C.A.F. impliquait une participation des familles. Le Maire rappelle que la C.N.A.F. ne possèdera pas le financement nécessaire pour ce temps d'activités périscolaire et pose le principe de la laïcité, de la gratuité de l'école. Il rappelle les fortes valeurs républicaines véhiculées par l'école, valeurs qui doivent faire consensus auprès de tous les Français. Aussi, il propose au Conseil Municipal qu'à Saint-Mont, ces activités inscrites dans le temps de l'école ne soient pas payantes. Or la compétence « Ecole » est gérée par la C.C.A.A. et la municipalité ne peut interférer dans cette décision. Le maire propose donc de rembourser les fais demandés aux familles saint-montaises chaque trimestre pour ces activités inscrites au T.A.P.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité,

- approuve le principe de gratuité des activités périscolaires se déroulant pendant le temps de l'école (entre 13h30 et 16h30) d'une durée de 45 minutes,

- autorise le remboursement des frais occasionnés par les familles saint-montaises (familles occupant un logement sur la commune de Saint-Mont et y ayant établi son foyer fiscal) sur présentation de la facture éditée par le régisseur de recettes de la C.C.A.A.,

- **demande l'inscription de cette dépense trimestrielle au budget de la commune.**

A la suite de cette délibération, s'ensuit une discussion sur cette réforme Geneviève LABORDE donne son point de vue sur la participation des associations au T.A.P. Le maire réexplique le caractère non obligatoire (la C.C.A.A. prévoira l'encadrement nécessaire) mais souligne l'intérêt pour des petits d'école maternelle d'être en relation intergénérationnelle sur des activités.

En direct du conseil municipal (fin)

La rentrée scolaire à l'école maternelle de Saint-Mont va concerner 9 TPS, 14 Ps et 7 MS soit un effectif de 30 élèves mais tous les TPS ne fréquenteront pas l'école et il faut s'attendre à un effectif réel de 23 élèves. Certaines familles ont répondu à l'enquête lancée par la mairie et la directrice et quatre d'entre elles récupèreront leurs enfants avant le T.A.P. Ce qui fait qu'avec deux animateurs, ce temps pourra être géré. Joël BOUEILH aurait dû relater le dernier conseil communautaire au cours duquel le maire de Saint-Mont a été mis en cause mais, puisqu'il est absent, cela se fera sur un prochain conseil municipal. Le maire rappelle simplement que l'enquête a été élaborée avec la directrice, présentée au conseil d'école du R.P.I. le 17 juin 2013. Le lendemain, le maire a eu une longue discussion téléphonique avec le vice-président chargé des écoles (puisque le T.A.P. est un temps d'école) et l'autorisation a été faite de lancer l'enquête auprès des parents d'élèves, le vice-président ayant remis un modèle de l'enquête auprès du bureau de la C.C.A.A. Bref, il y a eu beaucoup d'agitation pour pas grand-chose et le maire est désolé de voir à quel point certains points sont difficiles à changer dans un contexte réellement démocratique.

Enfin, et toujours sur les écoles, le maire rappelle qu'il était à l'inauguration de l'école de Saint-Germé, et regrette que dans certains discours, la délibération du conseil municipal de Saint-Mont (délibération 2010-043 du 1er décembre 2010), acceptant lors de l'ouverture de cette nouvelle école à Saint-Germé, la fermeture d'une de ses deux classes à l'école primaire de Saint-Mont et son transfert dans cette nouvelle école, ait été passée sous silence !

Eglise :

Il faut que les projecteurs de l'église s'éteignent à 1h00 du matin. Le maire a écrit au S.D.E.G. et un devis est attendu !

Règlement local de publicité :

Le maire lit la lettre du Préfet indiquant qu'un règlement local de publicité peut être mis en place sur la commune afin de gérer la publicité sur les espaces publics et la pollution visuelle. En cas d'absence, c'est le règlement national qui s'applique. Le maire pense que c'est une bonne chose qu'une règle puisse être appliquée pour gérer tous ces affichages qui sévissent sur la commune et qui s'installent sans autorisation sur le domaine public. C'est vrai sur l'espace public situé au virage de la propriété de Yolande et Jean-Jacques LABARBE. Certains conseillers pensent que ce point n'est pas important et la question de l'élaboration de ce règlement est repoussée.

Après le traitement de ces questions diverses, le maire lève la séance à 23h18

Le mot du Maire

Toutes les communes de France (et de Navarre) vont devoir donner un nom de rue, de chemin, de route à toutes les voies communales qu'elles soient ezntre les panneaux d'entrée et de sortie de village, ou en dehors de ces panneaux.

Certaines voies ont déjà un nom, comme la voie de Belair qui part du croisement de la D946 (Château d'eau) jusqu'à la route Riscle / Viella. Cette voie dessert le quartier du Boutillet.

Mais d'autres voies ne portent pas de nom ! Aussi, afin de choisir le nom adéquat et d'éviter quelques erreurs qui seraient regrettables par la suite, je vous invite à participer à une commission d'attribution des noms de voies. Cette commission dépasse le cadre du conseil municipal et associe les saint-montais désireux de s'investir dans cette tâche.

Lorsque les noms auront été arrêtés, il conviendra de procéder à la numérotation. La règle est simple. Le départ de numérotation est l'endroit de la voie le plus proche (à vol d'oiseau) de l'église. Ainsi le départ de numérotation pour cette même voie de Belair serait du côté de la D946, vers le château d'eau.

La numérotation commence par les numéros impairs à gauche et le numéros pairs à droite. Enfin, dans le cas de voies rurales, la numérotation peut s'appuyer sur la distance en mètres. Ainsi, habiter au 435 de la voie de Belair signifie que la maison est à gauche et à 435 mètres du carrefour du château d'eau.

Cette opération est à la charge de la commune puisqu'il s'agit d'une première numérotation mais c'est très important de pouvoir déposer ce plan d'attribution de noms et de numéros, car les fournisseurs de GPS le demande et surtout les secours (SAMU, pompiers, ambulances …) doivent pouvoir identifier à terme d'une manière très précise n'importe quelle maison sur un territoire communal.

Aussi, j'attends vos candidatures à la mairie. Un groupe de vingt personnes permettrait d'obtenir un travail efficace.

Je compte sur vous.

Michel PETIT

Les Charmettes

Comme traditionnellement le 1er samedi de juillet s'est déroulée la journée Portes Ouvertes du complexe des Charmettes. Le Directeur, les Résidents et le Personnel toujours avec entrain ont réservé leur meilleur accueil à l'ensemble des familles, des partenaires et des visiteurs présents ce jour là. Le soleil étant de la partie cette année, cette journée a rencontré un vif succès

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos :
Eric Miller, R Chapel, Isabelle Labruffe, .